



Rétrospective des votations cantonales 2025

COLLETTE MARLÈNE, Dr. iur, avocate*

I. Contexte

Dans le cadre de l'Observatoire du fédéralisme, l'Institut procède à l'analyse des votations cantonales depuis de nombreuses années. En effet, depuis 2012, l'Institut publie l'ensemble des objets et des résultats sous la forme d'une newsletter. La newsletter a été supprimée fin 2025¹ mais, dans l'optique de conserver cette analyse, une rétrospective des votations cantonales de l'année précédente sera publiée à chaque début de nouvelle année. Par ailleurs, nous conserverons toujours à jour l'index des votations cantonales, disponible à la consultation sur le site internet de l'Institut².

Pour notre première rétrospective, voici quelques éléments pertinents relevés dans le cadre des votations cantonales 2025.

II. Données clés

En 2025, 85 objets cantonaux ont été soumis aux votations. Parmi les cantons les plus prolifiques en termes de votations, nous retrouvons, pour les cantons romands, Genève avec 12 objets suivi du canton de Vaud avec 7 objets. En Suisse-allemanique, Soleure arrive en tête avec 10 objets suivi de Zurich avec 6 objets. Dans les cantons ayant eu le moins d'objets, nous retrouvons les Grisons, Schwyz et le Jura, chacun avec un seul objet. Enfin, en 2025, il n'y a eu aucune votation cantonale dans les cantons de Neuchâtel et du Valais.

Universität Freiburg
Institut für Föderalismus
Av. Beauregard 1
CH-1700 Freiburg

Tel. +41 (0) 26 300 81 25

[Website](#)



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG FACULTÉ DE DROIT
UNIVERSITÄT FREIBURG RECHTSWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

* Collaboratrice scientifique, Centre national de l'Institut du fédéralisme (marlene.collette@unifr.ch).

¹ Voir sur ce sujet, [Newsletter IFF 4/2025, Informations particulières - Les nouveautés en 2026](#).

² [Index des votations cantonales \(à jour au 01.12.2025\)](#).

La participation globale aux votations, tous cantons confondus reste dans la moyenne. Ainsi, environ seulement la moitié des électeurs participe aux votations (entre 50 et 55%). Au niveau cantonal, le taux de participation a été relativement faible dans le canton de Genève (aux alentours de 30%), la participation dans le canton de Soleure est à peine supérieure (35-40%), quant à Zurich, elle tourne autour des 45%.

III. Thématiques

A partir d'une analyse globale des thématiques et des résultats, nous avons pu dégager quelques tendances de fond explicitées ci-après.

a) Droits politiques

Au niveau des droits politiques, nous avons vu des questions axées sur deux aspects précis : le droit de vote des étrangers au niveau communal comme dans le canton de Vaud³ et le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures⁴ qui proposait une version de la révision totale de sa constitution avec et sans le droit de vote des étrangers, rappelant ainsi quelques votations passées⁵. Par ailleurs, dans le canton de Genève, la modification de la constitution a été largement entérinée permettant de réduire le nombre de signatures requises pour faire aboutir les initiatives cantonales et communales⁶. Dans le canton de Zoug, nous pouvons aussi remarquer l'adoption de la modification de la constitution relative au droit de vote pour les personnes handicapées⁷. Enfin, la question du droit de vote à 16 ans posée dans le canton de Lucerne⁸ et qui a été rejetée, fait écho à de nombreuses autres votations antérieures sur ce même sujet⁹.

³ Votations du 30.11.2025, VD, Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici (NON 64.79%).

⁴ Votations du 30.11.2025, AR, Totalrevision der Kantonsverfassung/ VORLAGE A (ohne Ausländerstimmrecht) VORLAGE B (mit Ausländerstimmrecht). Totalrevision ohne Ausländerstimmrecht (OUI 77.82%).

⁵ Votations du 28.09.2014, JU, Loi sur les droits politiques (Modification : éligibilité des étrangers dans les conseils communaux) (OUI 54 %) ; votations du 26.09.2021, SO, Volksinitiative «Erweiterung der Gemeindeautonomie betr. Vergabe des Stimm- und Wahlrechts auf kommunaler Ebene» [Ausländer- stimmrecht] (NON 72.23%); votations du 03.03.2024, VS, Projet de Constitution du canton du Valais du 25 avril 2023 : (projet – avec le droit de vote et d'éligibilité des personnes étrangères en matière communale) (NON 71.49 %).

⁶ Votations du 18.05.2025, GE, Loi constitutionnelle (Nombre de signatures en matière communale) (OUI 92.25%).

⁷ Votations du 30.11.2025, ZG, Änderung der Kantonsverfassung (KV) betreffend Kantonales Wahlrecht für Menschen mit Beeinträchtigungen (OUI 51.34%).

⁸ Votations du 09.02.2025, LU, Verfassungsinitiative «Ja zum Stimmrechtsalter 16!» (NON 79,14%).

⁹ Par exemple, votations du 09.02.2020, NE, Initiative constitutionnelle « Pour le droit de vote à 16 ans sur demande » (NON 58.52%); votations du 26.09.2021, UR, Kantonsverfassung (Änderung: Stimmrechtsalter 16) (NON 68.42%); votations du 15.05.2022, ZH, Stimm- und Wahlrechtsalter 16 (ohne Herabsetzung des Wählbar-keitsalters 18) (Änderung der Verfassung des Kantons Zürich vom 15. November 2021) (NON 64.76%).

b) Education

Quelques objets en matière d'éducation ont été soumis au vote en particulier : dans le canton du Lucerne, l'initiative populaire «Bezahlbare KITAS für alle» a été rejetée, le peuple ayant plutôt opté pour le contre-projet¹⁰ et, dans le canton d'Uri, le peuple a également rejeté très nettement la Loi sur l'aide à l'accueil extra-familial des enfants¹¹. Enfin, dans le canton d'Obwald, la révision de la Loi sur la formation a été adoptée permettant notamment au canton de participer financièrement aux coûts des structures d'accueil parascolaire et à l'apprentissage précoce des langues¹².

c) Impôts / péréquation financière

Outre les traditionnels référendums financiers, il est à noter que, dans le canton de Soleure, la révision partielle de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges a été rejetée à une courte majorité¹³.

d) Santé

Nous pouvons relever la question du remboursement des soins dentaires dont la dernière votation (avant celle de 2025¹⁴ dans le canton de Genève) datait de 2022¹⁵. Il est intéressant de remarquer que, jusqu'à présent, les objets proposant le remboursement des soins dentaires ou une assurance dentaire n'ont été soulevés qu'en Suisse romande avec à chaque fois, un vote négatif. Plus spécifiquement, pour Genève, il s'agit même de la deuxième votation, sur la base d'une initiative populaire, clairement rejetée¹⁶.

e) Numérique

Cette thématique est apparue pour la première fois en Suisse-àlémannique (dans le canton de Zurich¹⁷). Jusque-là, seuls deux cantons romands, Genève et Neuchâtel, avaient porté, avec succès, cette question devant le peuple en proposant que cette notion soit inscrite dans leurs

¹⁰ Votations du 30.11.2025, LU, Volksinitiative «Bezahlbare KITAS für alle» und Gegenentwurf (NON 77.52%).

¹¹ Votations du 18.05.2025, UR, Einführung des Gesetzes über die Unterstützung der familienergänzenden Kinderbetreuung (Kinderbetreuungsgesetz) (NON 57.50%).

¹² Votations du 30.11.2025, OW, Nachtrag zum Bildungsgesetz (OUI 57.29%).

¹³ Votations du 30.11.2025, SO, Umsetzung der Massnahme Gde_VWD_05 «Kürzung des STAF-Ausgleichs in den Jahren 2026/2027» des Massnahmenplans 2024; Teilrevision des Gesetzes über den Finanz- und Lastenausgleich der Einwohnergemeinden (FILAG EG) (NON 50.80%).

¹⁴ Votations du 30.11.2025, GE, Initiative populaire 193 « Pour des soins dentaires accessibles à toute la population » (NON 50.07%).

¹⁵ Votations du 04.03.2018, VD, Initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires » (NON 57.57%) ; votations du 25.09.2022, NE, Initiative constitutionnelle populaire cantonale « Pour une assurance des soins dentaires » (NON 63.24%).

¹⁶ Votations du 10.02.2019, GE, Initiative populaire 160 « Pour le remboursement des soins dentaires » (NON 54.76%).

¹⁷ Votations du 30.11.2025, ZH, Kantonale Volksinitiative « Für ein Grundrecht auf digitale Integrität » (NON 74.61%).

constitutions cantonales respectives¹⁸. Le rejet de la votation dans le canton de Zurich ne préjuge cependant en rien la possibilité d'autres votations sur cette thématique de l'intégrité numérique en 2026 ou dans les prochaines années.

f) Mobilité

Dans le canton de Zurich, la modification de la loi sur les routes a été acceptée. Désormais, le canton dispose de la compétence exclusive de fixer les vitesses maximales sur les routes¹⁹. Dans le canton de Bâle-Ville, le contre-projet à l'initiative visant à promouvoir les pistes cyclables a été préféré par les électeurs²⁰. A Genève, le contre-projet à l'initiative pitonne visant à modifier la Loi sur la mobilité a également été préféré à une courte majorité²¹.

g) Salaire minimum cantonal

La question de l'instauration d'un salaire minimum cantonal a refait surface en 2025 avec les votations dans les cantons de Fribourg²², Bâle-Campagne²³ et Soleure²⁴. Déjà instauré dans plusieurs cantons romands²⁵, le salaire minimum est réapparu sur le devant de la scène juridique et politique avec la motion Ettlin²⁶ déposée en 2020 et qui met en danger le principe même d'un salaire minimum cantonal²⁷. Toujours est-il que, par le passé, plusieurs cantons, s'étaient déjà penchés sur la question plus globale d'un salaire décent avec, toutefois, des résultats contrastés²⁸.

¹⁸ Votations du 18.06.2023, GE, Loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst- GE) (Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique) (A 2 00- 12945) (OUI 94,21 %) ; votations du 24.11.2024, NE, Décret du 28 mai 2024 modifiant la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (Pour un droit à l'intégrité numérique et la protection d'un droit à une vie hors ligne) (OUI 91,51%).

¹⁹ Votations du 30.11.2025, ZH, Strassengesetz (StrG) (Änderung vom 31. März 2025; Umsetzung der «Mobilitätsinitiative» (OUI 56.77%).

²⁰ Votations du 18.05.2025, BS, Kantonale Initiative «Sichere Velorouten in Basel-Stadt» und Gegenvorschlag (Oui au contre-projet 72.09%).

²¹ Votations du 28.09.2025, GE, Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur la mobilité (LMob) (Contreprojet à l'IN 192) (H 1 20 –13583), du 13 février 2025 ? (OUI 56.95%).

²² Votations du 30.11.2025, FR, Initiative cantonale « Pour un salaire minimum » (NON 53.54%).

²³ Votations du 09.02.2025, BL, Formulerte Gesetzesinitiative «22.- Mindestlohn im Baselbiet» (NON (51,45%).

²⁴ Votations du 09.02.2025, SO, «Mindestlohn-Initiative» (NEIN 58,01%).

²⁵ Neuchâtel en 2017, Jura en 2018, Genève en 2020, Bâle-Ville et Tessin en 2021.

²⁶ Motion Ettlin 20.4738 « Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables » qui demande que les dispositions d'une CCT étendue qui concernent le salaire minimum, le 13e mois de salaire et le droit aux vacances priment sur le droit cantonal.

²⁷ Voir à ce sujet, Marlène Collette : Le salaire minimum cantonal est-il mort ? Bref aperçu juridique des enjeux de la motion 20.4738 « Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables » newsletter IFF 1/2023.

²⁸ Votations du 03.03.2013, JU, Initiative populaire cantonale «Un Jura aux salaires décents» (OUI 54.25%) ; votations du 18.05.2014, VS, Initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal» (NON 80.7 %) ; votations du 28.02.2016, ZH, Kantonale Volksinitiative zur Durchsetzung der minimalen Lohn- und Arbeitsbedingungen (Lohndumping-Initiative) (NEIN 63.26%).